

Initiatives parlementaires

le moins d'intérêt, car ils n'étaient là que pour examiner la machinerie.

Dans une veine plus gaie, je n'ai jamais oublié les propos de mon père: c'est une excellente exposition à visiter une fois l'an parce que on y voit un tas de choses dont on peut se passer. C'est un peu comme une exposition d'articles de sport d'où l'on rentre pour s'apercevoir qu'on a tout ce qu'il faut à la maison.

Les vendeurs étaient tout à fait déprimés de constater que les agriculteurs n'étaient pas intéressés. Ils n'ont plus confiance dans leur industrie. Ils ont été témoins de divers événements, dont la suppression de la disposition en vertu de laquelle ils ne payaient pas d'intérêts sur les paiements anticipés pour leurs récoltes. Ils avaient l'habitude d'utiliser cette option que le gouvernement leur offrait.

Ils sont satisfaits des principales améliorations à la mesure législative sur l'assurance-récolte mais, en l'absence d'un programme tripartite aux termes duquel les primes seraient acquittées par trois parties, ils disent que les risques seront plus élevés et que les primes vont augmenter à tel point qu'ils n'auront probablement pas les moyens de les payer. En fin de compte, leur sort ne sera pas meilleur.

Les agriculteurs ont un problème et, à mon sens, cette motion est très appropriée, car elle demande au gouvernement d'étudier l'opportunité de faire de telles améliorations. Je demande aux ministériels d'appuyer la motion dans l'esprit où elle a été proposée et de ne pas la rejeter tout simplement parce qu'elle est parrainée par un parti de ce côté-ci de la Chambre. La motion ne demande rien de précis. Je puis vous dire par expérience que la Loi de stabilisation est injuste.

• (1350)

L'agriculteur qui nourrit son bétail ou ses porcs avec les céréales qu'il cultive ne peut profiter du programme de stabilisation des prix parce qu'il doit soustraire ses achats de ses ventes. Il n'enregistre aucun avantage net.

Par contre, l'agriculteur qui ne produit que des céréales peut participer au programme de stabilisation. Mais cela est interdit à l'agriculteur qui achète des céréales fourragères. Ce que je veux dire, c'est que, en tant que producteur primaire, que je vende mon produit au silo local, à l'entreprise céréalière de ma propre exploitation, à mon entreprise d'élevage de porcs ou de bovins, une

vente devrait être considérée comme une vente, peu importe l'acheteur.

Actuellement, le programme est injuste. La motion demande que le gouvernement étudie la situation et qu'il améliore le programme, au lieu de retirer des avantages aux producteurs. Les producteurs sont impatients de venir faire ces suggestions aux représentants du gouvernement.

Le programme tripartite est le genre de programme qu'on peut protéger et expliquer aux pays étrangers afin qu'il ne soit pas contesté aux termes de l'Accord de libre-échange, comme ce fut déjà le cas, mais cela nous demandera des efforts énormes.

Bref, je demande fortement au gouvernement de voter, comme le veut l'esprit de la Chambre, en faveur de cette motion où on lui demande d'étudier la situation en vue de favoriser la croissance de cette industrie qui fait travailler beaucoup de Canadiens.

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui, qui traite de l'important sujet de l'agriculture.

L'inclusion des grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation est une question capitale que l'on ne peut étudier séparément. Il faut l'aborder dans le vaste contexte de tous les programmes de stabilisation des prix agricoles.

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral entreprend un examen approfondi de tous les programmes et mesures agricoles. Toute modification du programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou du programme de stabilisation des prix agricoles sera envisagée dans le cadre de cet examen.

Aucun agriculteur ne voudra décider de ce qu'il va planter sans bien comprendre ce qui va advenir de son exploitation. Je suggère aux députés de ne pas l'oublier. Le gouvernement étudie la stratégie globale et tout le secteur agricole canadien avant de prendre une décision sur un seul aspect de ce secteur.

L'examen a débuté par la publication, le 7 novembre, d'un document de travail intitulé «Partenaires dans la croissance». Le gouvernement a reconnu quatre assises sur lesquelles il fonde sa vision de l'agriculture: la réaction du marché, une plus grande autonomie dans le secteur agro-alimentaire, une politique nationale qui